

# LE POLITIQUE

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

## ANGLETERRE. — LONDRES, LE 15 AOUT.

La reine prendra définitivement sa résidence à Windsor, à dater du 22. 500 liv. ont été souscrits pour célébrer son arrivée. Il y aura des dîners entr'autres un dîner public pour les pauvres, feux d'artifices, un bal, etc.

— La duchesse de Kent a fait visite hier à la reine douairière, à Bushy Parc.

— Le roi défunt Guillaume IV a laissé au roi de Hanovre toutes ses épargnes sur la liste civile de cet état.

— L'hôtel de l'ambassade d'Espagne a été assailli aujourd'hui par une troupe armée et nombreuse de soldats de l'ex légion anglaise en Espagne. L'ambassadeur leur a dit qu'il ne pouvait rien leur accorder avant d'avoir reçu une réponse de son gouvernement. Ces malheureux se sont retirés, et l'ambassadeur a demandé des secours à la police.

— On assure que les deux chambres du parlement seront convoquées pour le 7 novembre prochain.

— La liste des élections, publiée aujourd'hui par le *Courier*, contient 338 réformateurs, 306 Tories. La majorité numérique des réformateurs s'accroît de nouveau, grâce aux élections de l'Irlande, elle est déjà de 32 membres.

— Le *Morning Chronicle* publie les chiffres suivants comme le résultat le plus exact des élections : réformistes déjà nommés 318; Tories, 302. Réformistes qui seront nommés, 27; Tories, 3. Total : réformistes, 345; Tories, 305. Total général, 650, 8 membres douteux. Total, 658.

— M. Green, l'aéronaute, ne cesse pas de faire des ascensions pendant la belle saison. Avant hier il a encore fait un voyage aérien, accompagné de M. Davidson, peintre de Londres. La descente en parachute s'est effectuée parfaitement bien. M. Davidson a été plus heureux que son confrère le peintre Cocking.

## FRANCE. — PARIS, LE 16 AOUT.

La famille royale est arrivée hier soir à St Cloud. La reine et la duchesse d'Orléans doivent assister aujourd'hui à la distribution des prix de la Sorbonne.

Le roi dont le retour était fixé à samedi prochain, a dû quitter le château d'Eu hier au soir, il arrivera ce matin même à Paris.

— M. Martin (du Nord) est revenu de sa course en Angleterre. Débarqué à Calais, dimanche soir, vers neuf heures, il est reparti à minuit pour Lille.

— Quelques personnes prétendent déjà que le ministère éprouve de nouvelles hésitations au sujet de la question de la dissolution des chambres, par suite des dernières nouvelles venues d'Espagne et que plusieurs membres du cabinet, voudraient ajourner cette mesure à l'année prochaine. Nous croyons ce bruit sans fondement; la dissolution est regardée maintenant comme une question irrévocablement décidée, et le ministère pourrait difficilement revenir sur ses premières intentions.

— M. le capitaine Bertrand, prévenu d'insubordination et d'insultes envers le colonel commandant la place de Toulon, va être jugé, dit-on, par le conseil de guerre convoqué à cet effet par une décision ministérielle.

— L'instruction ouverte à Valenciennes contre Brunet, sa famille et deux autres individus poursuivis du chef de fabrication et distribution de fausse monnaie, est enfin terminée, et la chambre du conseil de notre tribunal vient de rendre sa décision le 12. Par suite de sa déclaration, Brunet seul et deux de ses enfants sont renvoyés devant la cour d'assises, le premier comme auteur, les autres comme complices. La femme Brunet, un des fils et deux autres individus sont mis hors de cause par une déclaration de non-lieu. On dit que M. le procureur du roi appelle de cette décision relativement à la femme, au fils et à l'un des autres prévenus.

(Echo de la Frontière.)

— Il y a quelques jours, qu'on comptait une quinzaine de cas de choléra par jour à Marseille; d'après nos lettres du 12, le mal, loin de faire des progrès, a diminué, et le nombre des cas journaliers se réduit à quatre ou cinq.

— On écrit de Malte, le 20 juillet : Toutes les affaires sont suspendues à cause du choléra, dont les cas s'élèvent jusqu'à 300 par jour.

— On écrit de Toulon, le 12 août : « Le contre amiral Gallois, nommé au commandement de la division du Levant, a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir avec les vaisseaux le *Jupiter* et le *Santi-Pedri*, qui font partie de cette division et qui sont mouillés sur notre rade.

Il paraît que les mouvements de la flotte du vice-roi d'Égypte, qui a repris la mer, sans faire connaître sa destination, ont porté le gouvernement à doubler sans délai nos forces navales dans le Levant, où se trouveront réunis trois vaisseaux, cinq bricks, deux corvettes et un bateau à vapeur qui va être mis, dit-on, à la disposition de l'amiral Gallois. »

— On écrit de Palerme, le 24 juillet : La totalité des décès cholériques à Palerme n'aura pas été

moindre de 24,000, ce qui est effrayant, surtout si l'on considère que c'est en 35 jours que s'est opérée cette affreuse mortalité, et que la population totale n'excédait pas 160,000 âmes. Les causes premières sont sans doute l'intensité du fléau et la position basse et humide de Palerme et de son territoire, ceint de hautes montagnes; mais d'autres y ont contribué encore.

Le gouvernement a usé de la plus grande prudence pour assurer le châtiement des assassins, sans entreprendre avec eux une lutte ouverte, qui aurait assuré le triomphe de ces misérables et la ruine de Palerme. Ce n'était pas en effet, avec 2000 soldats, presque tous malades, qu'il pouvait essayer les moyens de rigueur dans une ville de 160,000 habitants, dont 20,000 désespérés, furieux et manquant de pain. Il dut se borner à une résistance passive, en attendant l'arrivée des troupes qu'il avait demandées à Naples; mais à peine un renfort de 3000 hommes avait-il touché le rivage sicilien, que des détachements se sont rendus sur tous les points où des émeutes se sont manifestées, et que des conseils de guerre y ont été installés.

Avant-hier, 22 du courant, 10 individus ont été condamnés à mort et immédiatement exécutés dans la petite ville de Misilmeri. La commission militaire de Palerme s'est réunie ce matin, et procède au jugement des assassins de cette ville et des environs.

*Bulletin de la bourse de Paris du 16 août.* — La fermeté de la rente française 3 p. c. est remarquable en ce moment, si l'on fait attention au petit nombre d'affaires engagées ce mois-ci sur cette valeur.

Il n'y a d'affaires pour le moment que sur les actions de l'industrie; les chemins de fer obtiennent toujours une grande faveur : le chemin de St-Germain a été coté 937 50, la rive droite de Versailles 760, la rive gauche 660, le chemin de Mulhouse à Thann 695. Les autres valeurs ont été assez peu animées.

L'actif espagnol a un peu fléchi par suite de la dépêche télégraphique; il a été coté à 21 7/8 3/4.

Les ducats ont également fléchi; les nouvelles de Sicile sont tellement contradictoires, que cela inquiète un peu les porteurs de la rente de Naples : de 97-25 fin courant coté lundi dernier, on ne faisait aujourd'hui que 97, et il y avait peu de demandes.

Les banques belges ont fléchi à 14 1/2, tandis que la Société Générale est montée à 1690.

## AFFAIRES D'ESPAGNE.

On a publié les dépêches télégraphiques suivantes :

« Bayonne, 14 août, 5 heures du soir.

« Les nouvelles reçues aujourd'hui de Saragosse ne disent rien de nouveau sur la marche du prétendant. Espartero était le 5 à Calamocha, et Oraa s'était porté de Forcall par Mirabel, direction que l'ennemi avait prise.

« Le général Vigo était arrivé le 7 à Guadarrama pour rejoindre les troupes envoyées de Madrid et marcher sur Ségovie. »

« Bayonne, 14 août 1837, à 8 heures du soir.

*L'ambassadeur de France à M. le ministre des affaires étrangères.*

Madrid, 11 août, à 4 heures du soir.

« L'état de siège continue. Les avant postes de la troupe qui occupe Ségovie se sont montrés la nuit dernière à cinq lieues et demie de Madrid. La garde nationale a pris les armes. Les ennemis ont disparu ce matin. Espartero, à la tête de 10 à 12,000 hommes, sera demain dans les environs de la capitale, qui est tranquille. »

— Les nouvelles de Madrid portent qu'on venait d'apprendre, par Séville, que l'empereur de Maroc veut se mettre en état d'hostilité avec l'Espagne, du côté de Ceuta; des forces africaines considérables y étaient en vue; le gouverneur de ce bague demandait au ministère des instructions en conséquence.

— On écrit de Barcelonne, 6 août :

La nouvelle junte a pris le nom de *conseil central*. Outre cela, on a nommé une *commission de milice*. Le conseil central s'occupe de trouver les moyens de pourvoir au déficit mensuel pour les dépenses de la guerre et pour l'entretien d'un nouveau corps de 10,000 hommes qu'on va lever : le déficit monte à 3 millions de réaux environ et on y fera face par une contribution de guerre mensuelle distribuée entre les quatre provinces de la principauté.

La commission de la milice a, de son côté, décrété la mobilisation générale des nationaux, sans distinction de personnes.

Le conseil central a envoyé, le 2, un message au capitaine-général, baron de Meer, afin de lui faire connaître son installation et lui communiquer les déterminations prises.

Les patriotes viennent de faire paraître un nouveau journal appelé *el Constitucional* qui, tout en soutenant le mouvement catalan, déclare hautement qu'on ne se propose que l'Union, la Cessation de la guerre civile et la Constitution de 1837.

Le *Mémorial bordelais* ajoute le postscriptum suivant : Nous apprenons à l'instant par lettre d'Oleron, qu'aussitôt que la prise de la position de Ségovie fut connue, le 5, au

quartier-général du prétendant, il a été décidé, d'après les mouvements que l'on remarquait, de s'y porter immédiatement avec des forces nombreuses pour fortifier cette ville, et en faire la cour provisoire de don Carlos. C'est Quilez qui doit se rendre à Ségovie sur le champ avec 6000 hommes, assure-t-on, car on veut conserver Ségovie, coûte que coûte.

— Le *Mémorial bordelais* du 13 donne des nouvelles de Madrid parmi lesquelles nous remarquons les détails suivants :

A Madrid, il peut y avoir 2500 hommes de troupes de ligne garde royale, et à peu près 3000 gardes nationaux, car la garnison de Madrid s'est diminuée beaucoup, le gouvernement ayant eu besoin d'en renforcer les armées d'opérations. La situation de la capitale est fort critique, et les sociétés secrètes doivent aussi travailler pour profiter des circonstances.

En même temps, l'Espagne dit qu'on a commencé les travaux pour fortifier Madrid. Tous les employés ont été invités à former des bataillons destinés à maintenir l'ordre dans la capitale, tandis que la garnison se porte contre les factieux.

— Les journaux de Madrid du 8 rendent un compte détaillé de la séance du 7, qui a été des plus orageuses. Le congrès a résolu à l'unanimité de s'occuper des affaires de la guerre. On a lu une proposition signée par les députés de la Vieille-Castille qui demandaient que les ministres se présentaient au congrès pour rendre compte des mesures adoptées afin d'empêcher l'installation d'une junte rebelle dans la province de Soria, qui s'occupe à lever tous les jeunes gens pour la faction.

M. Villa a ajouté qu'il fallait étendre cette proposition à toutes les provinces.

Le ministre des affaires étrangères a fait entendre qu'il n'était ni opportun, ni politique d'exiger des explications de cette nature, surtout dans le moment actuel. Cependant l'attaque des députés de l'opposition, et surtout de M. Olozaga, a été si vive, qu'il a fallu que le ministre donne enfin quelques explications, les cortès s'étant déclarées permanentes jusqu'à ce que la question ait été résolue.

La séance s'est terminée à sept heures et demie. La proposition que le ministère a combattue a été rejetée par 76 voix contre 53, quoiqu'une trentaine de députés ministériels eussent abandonné la salle à cause de l'heure avancée.

## PORTUGAL.

Nous avons donné ces jours-ci une adresse des cortès portugaises relative à la situation politique actuelle de ce pays; on a dit que la reine dona Maria avait refusé de recevoir la députation des cortès, chargée de lui présenter cette adresse. Les dernières nouvelles de Lisbonne disent au contraire que la députation a été reçue par la reine et donne même la réponse de S. M. La voici :

« Messieurs les députés aux cortès constituantes de la nation portugaise, la déclaration que vous venez de me faire en ce jour est digne de respect et de confiance, et je l'ai entendue avec beaucoup de plaisir. J'ai confiance dans la nation portugaise de même qu'elle doit avoir confiance en moi.

« Continuez, messieurs les députés, à travailler pour la cause de la réforme dans laquelle vous êtes si judicieusement entrés, et que la nation désire.

« Les mesures énergiques et vigoureuses que mon gouvernement a prises, vous prouvent suffisamment que je suis parfaitement d'accord avec les représentants de la nation.

« J'ai la confiance que bientôt la tranquillité sera rétablie.

« Vous acheverez, messieurs, l'œuvre importante de notre pacte fondamental. C'est à moi qu'il appartiendra de le faire exécuter et respecter, et aucune force ne pourra jamais déterminer l'indissoluble union de la reine avec la nation. »

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 17 AOUT.

M. le ministre des travaux publics n'arrivera d'Angleterre que dans cinq ou six jours.

— M. l'ingénieur de Ridder est de retour de son voyage en Angleterre. Il y était allé acheter un assortiment d'outils nécessaires à la construction des machines et autres objets du matériel d'exploitation du chemin de fer. Ces outils ne se trouvent point en Belgique.

— On assure que le jour même où le traité de navigation a été conclu entre la Prusse et la Hollande, un traité de commerce a été signé entre la Hollande et l'Angleterre. Les conditions de ce dernier traité, disent plusieurs journaux français, ne sont pas encore connues, mais on les dit de nature à assurer au commerce et à la navigation de la Grande-Bretagne des avantages équivalents à ceux accordés à la Prusse.

— Afin d'établir plus de régularité dans le licenciement des volontaires dont le terme de service est expiré, M. le ministre de la guerre a décidé qu'à l'avenir il aurait lieu au commencement de chaque trimestre. En conséquence les

propositions de licenciement définitif des volontaires dont le terme de service est expiré dans le trimestre précédent et qui demandent leur congé, seront adressées au département de la guerre dans les dix premiers jours du premier mois de chaque trimestre. Afin de faire concorder les termes d'engagement volontaire avec les époques du licenciement, les chefs de corps et de dépôts sont invités à faire désormais contracter les engagements volontaires de manière à ce que le terme n'expire qu'à la fin d'un trimestre. (J. de la Belgique.)

Bruxelles, 16 août (trois heures). — Les actions indigènes se tiennent avec fermeté, elles ne se ressentent nullement des brusques oscillations des valeurs étrangères : Société générale titres en nom fl. 790 A. sans vendeurs, certificats au porteur émission de Paris en hausse 1672 A ; Société de Mutualité, on a fait 113 1/2, sont restées cotées 113 et A ; Banque de Belgique 138 1/2 P ; Actio réunies, 101 7/8 P ; nouvel emprunt de la Banque Foncière, 100 A.

Les chemins de fer français n'ont donné lieu à aucune affaire et ne sont pas cotés. Grand mouvement de baisse dans l'actif espagnol, à cause des nouvelles défavorables, que l'on dit cependant moins effrayantes qu'elles le paraissent. Ouvert à 19, le cours est descendu à 18 7/8 3/4 5/8 1/2 et même 3/8 fait pour rester 18 1/2 argent.

Marché des huiles et graines. — Les huiles de colza au comptant continuent à être excessivement rares et on ferait fl. 49 1/4 s'il y avait des vendeurs. Cet état de choses ne peut durer, notre cours étant de 2 florins plus élevé que celui de plusieurs marchés des Flandres où il est resté des huiles invendues, qui nécessairement reflueront ici. On a rien fait à terme.

Avance (deux heures). — Ardois 18 3/4 P. à demain, 5/8 1/2 3/8 P. au 20, 18 1/2 A. comptant passablement d'affaires.

### LIEGE, LE 18 AOUT.

Hier, le plus beau temps a favorisé les courses et le feu d'artifice. Nous devons dire cependant que la brise si agréable qui venait incessamment rafraîchir les nombreux spectateurs qui assistaient aux premières courses, n'est point venue au secours de la foule moins nombreuse qui assistait aux dernières ; mais chacun bravait les ardeurs d'un soleil brûlant, parce qu'on avait toujours conservé l'espoir que LL. MM. assisteraient encore aux courses du 17.

A 11 heures du matin, le roi et la reine se sont rendus, ainsi que nous l'avons dit, à Seraing, pour y visiter les ateliers de M. Cockerill. Le roi y a été reçu avec enthousiasme, et les préparatifs faits par notre grand industriel, pour la réception de LL. MM. se distinguaient par leur éclat, leur richesse, mais surtout par leur bon goût.

Ce n'est qu'à 4 heures que LL. MM. se sont rendues aux courses. Un murmure de satisfaction a accueilli l'annonce de leur arrivée, elles ont traversé une partie de l'hippodrome, pour se rendre à la tente qui avait été préparée pour les recevoir, au milieu des cris de vive le Roi, vive la Reine !

Après les courses, LL. MM. ont passé sur le pont jeté sur la Meuse, vis-à-vis la fonderie de canon, qu'elles ont visitée, ainsi que les établissements de MM. Poncelet et Cockerill, au quel St. Léonard.

Comme les jours précédents, la ville a été illuminée ; on a surtout remarqué l'illumination de la citadelle, qui placée sur une hauteur qui domine la ville, produisait le plus bel effet.

Le feu d'artifice avait été annoncé pour dix heures ; LL. MM. ne se sont pas fait attendre ; une fusée partie de l'hôtel placé en face du rivage Ste. Barbe, et où se trouvaient le Roi et la Reine, a donné le signal, et aussitôt de nombreuses fusées et plusieurs pièces d'artifices d'un assez bon goût, sont venues satisfaire à l'attente de la foule nombreuse qui, non contente de couvrir les quais, avait encore envahi la Meuse, sur laquelle flottait une quantité considérable de bateaux remplis de monde.

Une circonstance que nous aimons à signaler, c'est qu'il résulte des renseignements que nous avons recueillis, qu'il n'est arrivé aucun malheur, aucun accident, pendant le séjour à Liège de LL. MM. ; aucune rixe n'a eu lieu, aucune plainte n'a été faite, et il n'a été non plus rédigé d'office aucun procès verbal pour tapages injurieux ou nocturnes. C'était là un résultat qu'on n'aurait osé espérer, lorsque l'on considère l'accumulation des masses qui se trouvaient sur les divers points de la commune ; mais, hâtons-nous de le dire, il est dû surtout aux sages mesures de police prises par notre conseil communal, comme au zèle, au dévouement et à la fermeté que les divers agents de la force publique ont déployé dans leur exécution.

Aujourd'hui 18 août, LL. MM. ont quitté la ville, vers neuf heures et demie. De nombreuses salves d'artillerie ont annoncé leur départ. La troupe formait une haie depuis l'hôtel de M. le gouverneur jusqu'au quai de la Sauvenière.

Le conseil communal tout entier les attendait au Val-Benoît ; la S. M. est descendue de voiture, et a témoigné aux personnes qui l'entouraient combien elle était satisfaite de l'accueil qu'elle avait reçu ; la Reine leur a adressé à son tour des paroles pleines de bienveillance et a vivement exprimé le plaisir et le bonheur que lui a fait éprouver son séjour parmi nous.

Le Roi et la Reine ont alors pris la route de Huy, aux acclamations de tout le conseil communal, de toutes les autorités et d'une foule d'ouvriers des ateliers de Sclessin. La garde civique à cheval a accompagné LL. MM. jusqu'à Jemeppe.

### COURSES DE CHEVAUX.

Les courses du 17 ont offert un très vif intérêt par le nombre de chevaux qui ont pris part à la lutte, par la faible distance qui les séparait lors de leur arrivée au but et par les nombreux paris que des courses particulières entraînent toujours.

Des difficultés s'étaient toutefois élevées, et le jury avait eu, le matin même du 17, deux difficultés à résoudre.

La première était relative à l'art. 6 du règlement indiquant le titre : Pour les chevaux indigènes et du continent, et portant que les seuls prix remportés qui ne donnent pas lieu à augmentation du poids, sont ceux obtenus dans une lutte entre chevaux d'un même pays.

Il résultait de la lettre de cette disposition, qu'un cheval né dans le pays, vainqueur dans d'autres courses, ne porterait pas plus de poids que le vaincu.

Mais le jury, si nous sommes bien informés, a sagement décidé que la disposition n'était applicable qu'aux chevaux nés dans la Belgique concourant avec des chevaux nés dans d'autres pays du continent.

La seconde concernait la course pour laquelle la société d'encouragement pour l'amélioration des courses de chevaux en Belgique, accorde 1,000 frs., auxquels la ville ajoute 500 frs.

Une résolution de l'assemblée générale de cette société, ignorée jusqu'aujourd'hui de la commission des courses, portait que nul ne pourrait lutter dans des courses pour lesquelles la société aurait accordé un prix s'il n'en était membre. M. Spitaels, dont le cheval était inscrit, ne fait pas partie de la société. Le jury a, croyons-nous, décidé que si la société fait valoir son droit, la ville complètera le prix.

La course dite la Paule, qui consiste en une épreuve, a été des plus animées. Cinq chevaux y ont pris part. (Prix 800 frs. et 100 frs. à fournir par les concurrents.)

Elisondo, appartenant au baron de Landsberg, vainqueur déjà avant hier, est arrivé le premier.

Morisson le second.

Caben Boy le troisième.

Young Schakspar le quatrième.

Désirée, appartenant au comte de Hompêche, le cinquième.

Elisondo a mis 3 minutes 48 secondes pour faire les deux tours.

Des courses des 15 et 17, celle-ci a été la plus rapide. En vertu d'une disposition du règlement qui impose au propriétaire du cheval gagnant de le céder pour 2,500 frs., M. Cockerill a acquis Elisondo et a retiré sa mise de cent francs.

Quant à la course de chevaux de selle montés par le propriétaire ou un amateur (prix une selle anglaise avec bride et mors), elle devait avoir lieu entre trois chevaux ; mais Harriet de M. Victor Bauchau a été retirée.

Stag, appartenant à M. le comte de Hatzfeld, a été montée par M. Sarmond, fils du directeur de la monnaie à Utrecht, et une jument sans nom, l'a été par M. Servais Simon. Ce dernier a été bienôt distancé, et les deux tours de l'arène ont été parcourus par M. Sarmond, seul concurrent, en cinq minutes.

La course particulière entre Prométhée de M. Cockerill, et Waverer de la Société verviétoise, a été la plus brillante. Le premier de ces chevaux ne l'a emporté que d'un peu moins d'une tête, et a terminé son épreuve (deux tours) en 4 minutes 1 seconde.

Le vase en vermeil destiné au vainqueur d'une course de chevaux de toutes races, a été gagné par Lampo, appartenant à Son Altesse Royale le prince Frédéric de Prusse ; il avait pour concurrent Flight, Caben Boy ayant été retiré ; Lampo a fait sa première épreuve en 3 minutes 52 secondes.

Pour la deuxième épreuve Flight a également renoncé au combat, et Lampo a mis pour parcourir seul deux fois l'arène 4 minutes 39 secondes.

Le vase a été remis au représentant du prince Frédéric de Prusse.

Une nouvelle course particulière a eu lieu entre Désirée du comte de Hompêche et Miss Clary, de la Société de Nerviers. Désirée a été victorieuse ; elle a fait un seul tour (il n'y avait rien de plus d'exigé) en 1 minute et 36 secondes.

Quant à la course de chevaux de races étrangères nés et élevés dans le pays, trois chevaux ont concouru. A la première épreuve, Sophie, du colonel Hotton est arrivée la première, et a mis 4 minutes 17 secondes.

Les deux autres chevaux étaient : Moonraker de M. Prosper Spitaels, et Rebecca du comte de Hompêche.

Avant la seconde épreuve entre ces trois chevaux, une course particulière est venue de nouveau varier les plaisirs du public.

M. Bauchau, de Namur, montait Harriet, retirée à la course de chevaux de selle ; il devait peser par convention 75 kilogrammes.

MM. le comte Vilain XIV et de Caters montaient sans poids désigné Chatain et Off's. Un tour de l'arène a eu lieu et Harriet, arrivée la première, a mis 2 minutes 15 secondes ; mais M. Bauchau, lorsqu'il a été repesé, portait un demi kilogramme de moins que son poids obligé, et au lieu de gagner il a perdu. L'erreur provient, paraît-il, de ce que son jockey avait négligé de placer sous la selle une couverture avec laquelle il s'était fait peser.

A la seconde épreuve des chevaux de races étrangères nés et élevés dans le pays, Sophie est une deuxième fois arrivée la première, et a mis 4 minutes 57 1/2 secondes.

Les 2500 frs. de prix et 200 frs. de mises, ont été remis à M. le colonel Hotton.

Lorsque LL. MM. pendant le bal de l'hôtel de ville, s'approchèrent du balcon pour répondre aux acclamations de la multitude, elles aperçurent la principale fontaine du Marché placée en face de l'hôtel de ville, que l'on avait brillamment illuminée.

Immédiatement après leur apparition, des feux de Bengale de différentes couleurs s'échappèrent de la gueule des quatre lions placés aux angles de la fontaine. Cette illumination subite, électrisant la foule, fit redoubler les cris et les acclamations. LL. MM. parurent sensiblement touchées de ce bruyant et unanime accueil.

La commission administrative des prisons de Liège se proposait d'adresser à S. M. ses doléances sur l'état de délabrement des prisons de cette ville, contre lequel on réclame depuis vingt-cinq ans ; mais inscrite tardivement, elle n'a pu être admise près de S. M.

On sait au reste que la commission, à qui est confiée cette branche importante de la sûreté publique, s'occupe avec zèle de la réalisation de son projet, d'établir à Liège une prison entièrement neuve.

Un terrain convenable sous tous les rapports a été désigné par cette commission au gouvernement ; on attend la réponse du ministre de la justice ; espérons que, cette année au moins, les fonds nécessaires pour cette construction, seront portés au budget de l'état, exercice de 1836.

La réponse du Roi à l'allocation de M. le recteur de l'université permet d'espérer que la sollicitude royale n'abandonnera pas les universités de l'état.

Nous avons les premiers, à l'occasion des dernières nominations faites à Liège et à Gand, représenté la nécessité de sortir de la fausse voie où l'on est entré. Les paroles énergiques et mesurées prononcées par M. le bourgmestre Jamme, au nom du conseil communal, ont vivement fixé l'attention de S. M. sur cet objet important.

S'il y a des mesures qui ne peuvent être adoptées qu'au moyen d'un changement dans la loi organique, que M. le ministre de l'intérieur veuille bien s'en occuper. Mais nous croyons que les torts sont ici seulement du côté de M. le ministre ; une modification à la loi n'est nullement nécessaire pour déterminer de bons choix de professeurs ; une simple mesure réglementaire peut prescrire des examens pour la réception des étudiants qui entreprendraient des études régulières et complètes.

Si l'on permet indistinctement à tout jeune homme qui se croira les connaissances nécessaires, de venir se faire inscrire et suivre pendant plusieurs années les cours de l'université, on n'aura que de très-mauvais étudiants et pour résultat que de très-faibles études : il convient aussi d'éclairer une foule de parents qui s'imposent des dépenses très-fortes, même des sacrifices, pour entretenir leurs enfants à l'université. Combien de jeunes gens ont abandonné une carrière utile, lucrative, pour se vouer à une profession scientifique sans avoir les connaissances préliminaires indispensables, qui en ont été réduits plus tard à traîner une existence inutile, à charge à leurs parents et à eux-mêmes, et qui auraient également servi leurs intérêts et la société en ne se décidant qu'après un examen, pour le choix si difficile d'un état !

Aujourd'hui, quand on a appris un peu de latin, et qu'on sait lire les caractères grecs, que l'on connaît les quatre règles de l'arithmétique, on voit de malheureux jeunes gens, sûrs de leur mérite, venir s'asseoir sur les bancs universitaires ; heureux si les conseils de leurs parents ou de leurs amis, ou leurs propres lumières, viennent les avertir à temps !

Ainsi, veut-on voir les universités de l'état prospérer, il est urgent, indispensable, de rétablir promptement les examens d'entrée, unique gage des fortes études et de la splendeur de nos établissements supérieurs d'instruction.

Plusieurs journaux ont parlé du voyage de M. Nothomb en Angleterre. On sait que son objet est de s'éclairer sur toutes les parties de l'administration des chemins de fer. L'exploitation de la route d'Anvers à Bruxelles est déjà un objet fort important ; mais il va le devenir bien davantage encore par suite de l'ouverture des trois sections de Gand, de Louvain et de Tirlemont, et quelques mois après, comme nous avons droit de l'espérer, par l'inauguration de la section de Liège. Jusqu'ici, deux grandes cités seulement ont été mises en rapport ; bientôt les principales villes du royaume vont se trouver reliées entre elles. Il ne s'agira donc plus de transporter quelques centaines de voyageurs ; mais, on peut le dire, des populations entières et le transport des produits des diverses branches de notre industrie, viendront donner au rail-way belge un mouvement, une activité tout à fait inconnus sur notre continent. En présence de cet avenir, et comme nous nous sommes déjà bien trouvés des conseils de M. Stephenson, M. le ministre des travaux publics a senti qu'un voyage en Angleterre, où il existe déjà, depuis plusieurs années, de grandes lignes de chemins de fer, pouvait avoir beaucoup d'utilité. Là l'expérience a dû former des hommes habiles, qu'il serait bon de consulter et de voir à l'œuvre. Il va s'agir, pour l'administration de la route en fer, de la construction de nouveaux moyens de transports, et entr'autres des machines, des waggons, de toutes sortes et de toutes les formes, qui vont devenir nécessaires pour voiturier les marchandises ; l'existence des plans inclinés sur quelques points de la route, exigent aussi qu'on prenne toutes les précautions propres à prévenir les accidents, et certes, il sera utile pour ces divers objets de voir ce qui existe chez nos voisins d'outre-mer. Le transport des marchandises va également donner lieu à la construction de bâtiments et de magasins nouveaux ; on cite avec éloge les constructions anglaises, qui se recommandent sous le rapport de la bonne distribution, de l'élégance et de l'économie, elles pourraient servir de modèles pour ce qui se fera chez nous. On conçoit aussi que l'augmentation considérable de voyageurs rendent indispensable de nouveaux réglemens d'ordre, afin de prévenir tous les inconvénients qui pourraient résulter d'une trop grande affluence. Sous ce point de vue encore, il est sage d'aller étudier ce qui se fait dans un pays qui a pour lui plusieurs années d'expérience. Enfin il n'est pas jusqu'aux formes de la comptabilité, adoptée par l'administration du rail-way anglais, dont on ne puisse tirer parti, car dans une vaste entreprise comme celle du chemin de fer, il est convenable d'adopter un mode de comptabilité clair et d'une vérification facile. On sait que nous ne pouvons indiquer ici tous les points sur lesquels porteront les investigations du ministre belge ; mais nous en avons dit assez pour faire apprécier l'utilité du voyage de M. Nothomb.

On comprend qu'un ministre, qui avait des idées générales sur toutes les parties de l'administration qui lui est confiée, ne peut toutefois posséder toutes les connaissances techniques des hommes de l'art, ni s'occuper de tous les détails ; M. Nothomb a senti cependant qu'il fallait rendre son voyage aussi fructueux que possible, et à cet effet il s'est fait accompagner d'hommes spéciaux qui doivent s'instruire, chacun dans leur sphère, de tout ce qu'il est nécessaire de connaître pour importer en Belgique le système complet de l'exploitation des chemins de fer en Angleterre. Ainsi M. le ministre des travaux publics a amené avec lui, MM. Vilquin, inspecteur général des ponts et chaussées ; Philips, chef de division au département des travaux publics ; de Ridder, l'un des directeurs du chemin de fer ; Strens, contrôleur ; Syus, architecte ; et enfin un messager, recommandé par sa longue expérience. C'est, comme on voit, un voyage fort bien entendu, et qui sera fécond en résultats utiles pour le pays. Il fournit aussi une nouvelle preuve du

de l'activité éclairée du jeune ministre qui l'a entrepris.

M. le ministre de l'intérieur vient de nommer une commission de trois professeurs choisis parmi les notabilités scientifiques de nos universités, pour examiner le cabinet de zoologie de M. Schmerling, et traiter avec les héritiers de ce savant professeur pour l'acquisition de cette belle collection.

Un journal de Paris a publié, il y a quelque temps, plusieurs articles pour demander la publicité des séances des conseils généraux de départements; mais il a, comme on dit, prêché dans le désert; c'est à peine si un de ses confrères de la presse opposante s'est associé aux réclamations du journal dont nous parlons. Il est vrai que l'examen de la question de la publicité des conseils généraux est beaucoup moins utile que celle du *quotique* de M. Dupin, ou du *parce* que de M. Guizot.

La loi du 2 juillet 1836 a réduit à frs. 60 centimes par kilogramme, en faveur du fromage blanc en pâte molle, le droit d'importation de frs. 16 50 cent., auquel les fromages de toute espèce étaient antérieurement soumis à l'importation en France.

Le fromage de Herve, dit de Limbourg, était évidemment de cette espèce, la douane de France n'avait point hésité à y appliquer ce droit ainsi réduit, mais par une fautive interprétation d'une instruction administrative, ce fromage fut ensuite considéré et compris dans la catégorie des fromages à pâte dure, et comme tel, soumis au droit de frs. 16 50 c.

Cette interprétation ayant paru en opposition avec l'esprit de la lettre de la loi précitée, M. le ministre des affaires étrangères a réclamé du gouvernement français le redressement d'une erreur qui est contraire aux intérêts d'une branche importante de notre industrie.

Il résulte d'une dépêche de Monsieur le ministre des affaires étrangères, que M. le directeur-général des douanes de France a fait savoir à M. le comte Lehon, que des explications sont demandées aux fonctionnaires de la douane dans les départements, sur les faits qui ont motivé cette réclamation, et que si l'exposé de ces faits est exact, les employés ont évidemment donné une interprétation erronée aux instructions qu'ils ont reçues, puisqu'il n'a jamais été dans la pensée de l'administration de faire soumettre le fromage du Limbourg au droit de fromage de pâte dure. M. le directeur-général termine sa lettre à M. Lehon, en l'assurant qu'il a tout lieu de croire totalement applanies les difficultés que cette question avait soulevées.

On publie les statuts d'une Société en commandite par actions, qui se forme en ce moment à Bruxelles, et qui a pour objet la *Tannerie et la Corroierie*.

Les journaux d'Arlon annoncent que des troubles ont eu lieu en cette ville le 15. Des attroupements ont eu lieu pour s'opposer à la mise en recouvrement de la contribution de 9,200 fr. votée par le conseil communal en remplacement de l'octroi qui est supprimé. Il y a eu de coups de pierre lancés et des gardarmes et quelques personnes blessées. A demain les détails.

BULLETIN POLITIQUE.

On écrit d'Allemagne, que le roi de Hanovre a adressé une lettre autographe au roi de Prusse pour lui déclarer, que les modifications projetées à la constitution hanovrienne ne seront pas de nature à l'altérer essentiellement.

Il y a quelques mois, le duc Charles de Mecklembourg-Strelitz, président du conseil d'état de Prusse, et chef de la garde royale de Frédéric-Guillaume, fit distribuer dans les salons aristocratiques de Berlin une protestation autographiée contre le mariage qui venait d'être conclu entre M. le duc d'Orléans et la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin. Le ministre de l'intérieur de Prusse, M. de Kamptz, rédigea de son côté un mémoire où il réfuta les objections faites par le duc Charles contre l'union de sa nièce avec le prince royal de France. La publicité de ces deux mémoires s'est bornée à la haute société de Berlin; du moins les journaux allemands n'en ont pas jusqu'ici donné aucun extrait.

Aujourd'hui la *Gazette d'Augsbourg* extrait des Mémoires de M. Kamptz quelques passages isolés, et y ajoute une réfutation assez spécieuse, qu'elle a soin de réfuter elle-même dans des notes assez longues. Ces dernières ont pour objet de justifier les assertions de M. de Kamptz, qui tendent à établir la légitimité du Roi Louis Philippe et de l'état actuel des choses en France. La feuille allemande, pour appuyer les raisons alléguées par M. de Kamptz, s'attache à prouver que les actes des Chambres françaises, en 1830, ont des précédents dans ceux des Assemblées représentatives de l'Angleterre, de la Suède et du Portugal, que personne ne s'est avisé de regarder comme illégitimes les souverains qui ont été institués par ces Chambres, et que, par conséquent, l'état politique de France est à l'abri de toute critique.

Variétés.

Travaux des mines. — Le corps des ingénieurs des mines de France vient de publier le compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1836.

Les détails statistiques sur la houille sont assez intéressants. Le nombre des mines de houille concédées est de 198, celui à concéder de 15; en tout 213, sur lesquelles 157 seulement ont été tenues en activité. Ces 157 mines ont occupé 17,440 ouvriers et ont fourni 19,868,240 quintaux métriques de charbon (le quintal métrique est de 100 kilogrammes). Il faut y joindre 1,202,282 quintaux métriques produits par les 42 mines de lignite, et 682,271 quintaux produits par les 24 mines d'anthracite. Un sixième de ces diverses productions échappé à l'examen des comités, en sorte que les mines de charbon de terre, dont 223 sont en activité, ont fourni 25,064,000 quintaux métriques. Si, avec 25,000,000 on ajoute les 7,548,000 quintaux de charbon que nous tirons de l'étran-

ger, et si l'on retranche 290,000 quintaux d'exportation, on aura un total de 32,600,000 kilogrammes pour 1836.

Voici la statistique de la production depuis 1814 :

| Année | Quint. métriques. | Année | Quint. métriques. |
|-------|-------------------|-------|-------------------|
| 1814  | 6,760,000         | 1831  | 15,089,000        |
| 1815  | 7,560,000         | 1832  | 16,824,000        |
| 1820  | 9,370,000         | 1833  | 17,636,000        |
| 1825  | 12,780,000        | 1834  | 21,341,000        |
| 1830  | 15,970,000        | 1835  | 21,483,000        |

L'Indépendant signale un étrange plagiat commis par Alexandre Dumas, dans ses *Impressions de voyage*. Il emprunte, sans en citer la source, une histoire toute entière à l'*Amanach libéral de Bruxelles*, de 1819.

Le *Railway*, journal consacré à l'industrie et aux chemins de fer rend compte de la promenade que le prince royal de Wurtemberg a faite de Bruxelles à Anvers.

Ce prince et M. Simon, l'un des directeurs étaient partis par une voiture particulière, ils rattrapèrent le grand convoi sur la double voie.

L'effet de cette rencontre fit une impression singulière sur le prince; il demanda pourquoi le grand convoi s'arrêtait; en effet, comme leur mouvement était plus accéléré, les autres voitures semblaient s'arrêter et même reculer; mais il fut bientôt détrompé en jetant les yeux sur les roues, qui tournaient avec rapidité.

Il eut le plaisir de passer en revue tout un régiment, traîné par 40 wagons, musique en tête, baïonnette au fusil.

Ce spectacle tout-à fait magique réalisa ce que l'imagination de l'auteur de *Mille et Une Nuits* n'aurait pas osé supposer dans ces rêves les plus brillants: une armée volante qui pourrait faire tous les jours le tour de la Belgique et se porter comme le vent sur tous les points menacés; cet illustre voyageur remportera de la Belgique une tout autre idée que celle qu'on a répandue en Allemagne sur notre compte.

L'ingénieur ayant pris ses mesures pour lui faire croiser un convoi, le prince éprouva un étonnement marqué de cette effroyable vitesse, qui ne lui permit pas de distinguer les objets, qui passaient comme une fusée devant ses yeux.

Cette vitesse apparente est en effet la résultante des deux vitesses composées, et représente pendant un moment une course de 20 à 25 lieues à l'heure, vitesse que M. Stephenson nous promet encore de nous faire surpasser avant peu par la confection d'un remorqueur particulier auquel il travaille depuis l'année dernière.

On lit dans le *Paris and London Advertiser*, une annonce qui donne une singulière idée des mœurs conjugales de l'Angleterre. François Sykes apprend au monde entier que le 24 juillet 1837, à midi, il a surpris sa femme Henriette, en flagrant délit d'adultère avec M. Daniel McClise, peintre en portraits et qu'en conséquence il ne reconnaît plus les dettes d'icelle. Cette dame est célèbre par ses romans pleins d'originalité. Elle n'en était pas à sa première fredaine. C'est à force d'or que George IV et la haute aristocratie tory empêchèrent son mari de poursuivre lord Lyndhurst pour une cause analogue. Mais il n'est pas probable que M. Sykes tire grand chose d'un rival plus humblement placé dans l'échelle sociale.

ANNONCES.

GRAND DIVERTISSEMENT DIMANCHE CHEZ LAURENT LHOEST,

MAISON NANETTE, A ANS.

On y trouvera toutes sortes de rafraichissements bon VIN et HOUGARDE.

ON CHERCHE UN COCHER connaissant parfaitement son état. S'adresser rue Gérardrie, n° 623. 1543

Grand Hasard.

ORBAN-XHENEMONT,

RUE DE L'UNIVERSITÉ, A LIEGE,

Vient de recevoir une NOUVELLE PARTIE très forte de TRES JOLI COTON imprimé, toile superfine et bon teint qu'il vend à 10 1/2 et 13 1/2 sous de Liège.

Chez le même JOLI QUARTIER de deux places, garni ou non, A LOUER. 1183

A LOUER

POUR OCCUPER L'ANNÉE PROCHAINE,

L'HOTEL D'ALLEMAGNE

QUAI DE LA BATTE, MARCHÉ AUX GRAINS A LIEGE,

Dans une belle situation en face de la Meuse.

Cet établissement construit dans un goût moderne se compose de grands salons et beaucoup de belles chambres bien distribuées ainsi qu'une bonne écurie.

ON CÉDERA au locataire, s'il le désire, UNE FORTE PARTIE D'UN BEAU MOBILIER, ARGENTERIE ET UN EXCELLENT FOND DE CAVES EN VINS TRÈS VIEUX DES MEILLEURES ANNÉES, le tout avec de grandes facilités pour le paiement. Messieurs les voyageurs sont informés que l'on continue toujours l'hôtel sans interruption.

S'adresser à M. BOUTREUWE, propriétaire du dit hôtel. 1481

VENTE PAR LICITATION.

LE JEUDI 24 AOUT 1837,

A 9 HEURES DU MATIN,

Les héritiers de Hubert PIOT, feront procéder par devant M. LE JUGE DE PAIX du canton de HÉRON, en la demeure de la veuve de François ELOIN, cabaretière, à Surlemez, commune de Couthuin,

GRANDRY,

NOTAIRE A LA RÉSIDENCE DE HÉRON,

A ce commis;

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

DES IMMEUBLES ET RENTES,

DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DUDIT HUBERT PIOT,

SAVOIR :

IMMEUBLES.

1er lot. — Une PIÈCE DE TERRE, située à Surlemez, commune de COUTHUIN, contenant 143 ares 44 cent., tenant d'un côté à M. Namur, d'un autre au chemin.

2me lot. — Une PIÈCE DE TERRE, située à Surlemez, commune de COUTHUIN, contenant 146 ares 6 cent., tenant d'un côté aux héritiers de Marguerite Dispet, des autres côtés aux chemins.

3me lot. — Une PIÈCE DE TERRE de la contenance de 21 ares 17 cent., située au lieu dit Fond de Jottée, commune de Couthuin, tenant du levant et du couchant à M. Winand; d'un autre à M. Ouwex.

4me lot. — Une PIÈCE DE TERRE, située en la commune de COUTHUIN, en lieu dit Trixhe de Fissoulle, contenant 109 ares 45 cent., joignant d'un côté à Matagne, d'un autre à la famille de Tornaco.

5me lot. — Un VIGNOBLE, situé à HUY, en lieu dit Taxhir, contenant environ 24 ares 85 cent., tenant d'un côté à la rue du Loup, d'un autre au chemin, exploité par M. Gildard Namur.

RENTES.

1° Une RENTE perpétuelle de 8 francs 55 cent., due par les représentants de Martin Wanson.

2° Une AUTRE de 18 frs. 23 cent., due par Lambert Godefroid.

3° Une AUTRE de 13 frs. 37 c., due par Pierre Joseph Graindorge et autres.

4° Une AUTRE de 12 frs. 16 cent., due par Pierre Joseph Michel.

5° Une AUTRE de 16 frs. 19 c., due par les héritiers de Simon Piot.

6° Une autre de 19 frs. 45 cent., due par Hubert Bolly.

7° Une AUTRE de 7 frs. 29 cent., due par Joseph Godefroid et autres.

8° Et une AUTRE de 36 frs. 47 cent.; due par Jacques Godefroid.

S'adresser audit notaire GRANDRY, pour connaître les conditions. 1554

LIBRAIRIE ANCIENNE

DE

MM. M. L. ET A. POLAIN, FRÈRES,

RUE S<sup>t</sup>. GANGLUPHE, PIED DU PONT D'ILE, N. 658,

A LIEGE.

On y trouve un GRAND ASSORTIMENT D'OUVRAGES RARES ET CURIEUX, tirés à petit nombre, sur l'Histoire, la Littérature, etc., etc., etc., vieux livres et manuscrits. Les mêmes achètent, échantent et reçoivent en dépôt toutes sortes d'ouvrages et prêtent dans un bref délai, ceux qu'on ne trouve plus dans le commerce.

ACHAT DE BIBLIOTHEQUE.

On s'y charge aussi des Catalogues de ventes ou autres.

A VENDRE, A BON COMPTE.

UNE BELLE COLONNE en pierre de taille, de 8 pieds de hauteur sur 14 pouces de largeur, avec chapiteaux, un cordon avec MOULURES en pierres de taille, de 20 pieds de longueur.

Une PORTE EN BARREAU ouvrant en quatre parties. S'adresser au commencement de la chaussée St. Gilles n. 542.

Les expériences continuées, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine, des commissions nommées par le gouvernement, les journaux, les bulletins, les mémoires, les *Bulletins de la loi* (5 août 1836) ont constaté que le *Sirope de Johnson* est le remède le plus efficace et le plus sûr pour guérir les PALPISSONS, le TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en même temps qu'il agit sur le COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES.

**SIROPE DE JOHNSON**

Qui guérit les PALPISSONS, le TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en même temps qu'il agit sur le COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES.

On le trouve chez MM. les Pharmaciens :

Au DÉPÔT, chez MM. les Pharmaciens :

J. JANVE, à Liège.  
Dietz, à Bruxelles.  
Clair, à Trier.  
Dobbele, à Conzray.  
Masset-Froment, à Grand-Cambrelin, à Ath.  
Corraigne, à Binche.  
Philippe, à Gosselies.  
Lefevre, à Quatrevaux.  
Dorville, à Louze.  
Garet, à Herze.  
Lours, à Namur.  
Mondon et fils, à La Haye.

Smout, à Malines.  
Frahel, à Louvain.  
Garet de Boy, à Bruges.  
Pruvost-François, à Ypres.  
Van Mier, à Mons.  
Warty, à Beaumont.  
Fosson, à Charleroi.  
Limaige, à Perwez.  
Garet, à Tournay.  
Xhrouet, à Dison.  
Elienne, à Verrières.  
Lachenne, à Luxembourg.  
Panden Gooberg, à Breda.

ADJUDICATION DEFINITIVE, PAR SUITE DE SURENCHERES, D'UNE FERME ET BIENS, A REVILLE, PRES LIEGE, ET D'UNE MAISON, RUE DERRIERE LA MADELAINE.

MARDI 22 août 1837 à deux heures de relevée, M° PARMENTIER, notaire, procédera au bureau de la justice de paix de canton du Sud de la ville de Liège, rue mont St-Martin, n° 607, A LA VENTE DEFINITIVE AUX ENCHERES PUBLIQUES, SANS AUCUNE RESERVE.

- 1° D'UNE FERME, AVEC 4 BONNIERS de jardin, prairie et terre, formant un ensemble, exploitée par les époux Denis-Frankson, mise à prix y compris le capital d'une rente, fr. 16,554 30
2° De 5 verges grandes de terre, sise à Wez commune de GRIVEGNÉE, mise à prix fr. 787 50
3° D'UNE MAISON, n° 129, avec cour et dépendances, sise rue derrière la Madelaine, à Liège, occupée par l'épouse Chapeauville. Mise à prix, y compris le capital d'une rente, fr. 5800 00

VENTE DEFINITIVE ET SANS RESERVE DE SURENCHERE.

LUNDI, 21 AOUT 1837, à trois heures de l'après-dîner, le notaire MOXHON VENDRA AUX ENCHERES, en son étude, SUR LA MISE A PRIX DE 13,000 FRANCS,

UNE MAISON.

SISE A LIEGE, SUR LA BATTE, N° 1100, PORTANT L'ENSEIGNE DU RENARD, Composée de deux corps de bâtimens séparés par une cour, l'un donnant sur la Batte, l'autre sur la rue de Foulons, joignant du levant à madame veuve Mommertz, propriétaire de l'hôtel du Lièvre, et du couchant à M. Thiriart.

Cette maison est avantageusement située pour le commerce et bien achalandée; l'acquéreur pourra en jouir le jour de la vente. S'adresser pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON. 1536

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE. LA DEPUTATION PERMANENTE DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE.

Vu les lois du 21 avril 1810 et 2 mai 1837, et l'art. 3 de l'arrêté royal du 22 juin suivant, lequel est conçu en ces termes:

Art. 3. Les demandes en concession ou en extension publiées antérieurement à la promulgation de la loi du 2 mai, et auxquelles l'art. 13 de cette loi n'est pas applicable, seront publiées et instruites de nouveau, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface de la manière indiquée au titre IV, section 1re de la loi du 21 avril 1810.

Attendu que le sieur Ferdinand Frankson, agissant pour et au nom de la Société de Cowette et Lonette a déclaré persister dans la demande en concession, formée par lui, le 1er octobre 1831, laquelle demande appartient à la catégorie prévue par l'art. 3 de l'arrêté royal précité.

Arrête: Les publications de ladite demande seront renouvelées, pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1810, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface.

AVIS IMPORTANT.

LA PREMIERE VENTE QUI AURA LIEU SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT A VIENNE, EST CELLE DES

DEUX PALAIS DE WIEDEN

D'UNE SOMME TOTALE DE DEUX MILLIONS 182,500 FLORINS V. DE V.

IRRÉVOGABLEMENT LE 21 OCTOBRE PROCHAIN.

Une Action frs. 20.—Sept Actions y compris Une Rouge gagnante à frs. 120. S'ADRESSER DIRECTEMENT A L'ADMINISTRATION GENERALE DE

LÉOPOLD DEUTZ ET Cie., à Mayence s. l. Rhin.

Les articles 2 et 3 de l'ordonnance du 8 octobre 1831, continueront à être exécutés et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales chargées d'assurer lesdites publications.

En séance à Liège, le 1er août 1837. Présens: MM. baron Vandenstein, gouverneur, Delfosse, Scronx, Boussemart, Gouvy, Lhoneux, et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute. Pour expédition conforme: Le greffier provincial, F. N. J. Warzée.

DEMANDE EN EXTENSION DE CONCESSION DE

MINES DE HOUILLE, GIGANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE DE 312 BONNIERS 38 PERCHES ET 14 AUNES CARRÉS, DÉPENDANS DES COMMUNES DE

QUEUE DU BOIS, RETINNE, FLÉRON ET BEINE

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 1er octobre courant, sous le n. 1388, du répertoire particulier, le sieur Ferdinand Frankson, de Fléron, agissant pour et au nom de la Société Cowette et Lonette, a formé une demande en extension de concession de mines de houille, gigantes sur des terrains d'une étendue superficielle de 312 bonniers 38 perches et 14 aunes carrés dépendans des communes de Queue du Bois, Retinne, Fléron et Beine et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au Nord, partant de l'angle Sud-Est de la prairie du sieur Lambert Delseme, au hameau de Waoury, commune de Queue du Bois, par une ligne droite longue de 1063 aunes se terminant au chemin de Liège à Herve à la rencontre d'un ruisseau près de la maison des enfans de feu le mayeur Labrye.

A l'Est, par une deuxième ligne droite longue de 1142 aunes aboutissant à la jonction des chemins de la Basse-Retinne et de Vaux à la petite Campagne; puis par une troisième ligne droite longue de 1793 aunes tirée sur l'angle Est de la maison de la Dlle Dumoulin, à la clef, et se terminant au milieu de la chaussée de Liège à Aix la Chapelle.

Au Sud, prenant alors cette chaussée et la continuant jusqu'au chemin de la Neuville près de la ferme du sieur Ferdinand Frankson.

A l'Ouest, suivant ensuite le chemin de la Neuville et ses sinuosités jusqu'à la maison Beaujean; de cette maison par une quatrième ligne droite de 214 aunes se terminant à la maison du sieur Léonard Varlet; de ce point par une cinquième ligne droite longue de 86 aunes finissant à la maison du sieur Mathieu Jamsio; de là par une sixième ligne droite longue de 120 aunes, se terminant à la maison du sieur Lambert Thonnard; puis par une septième ligne droite longue de 82 aunes se terminant au chemin du moulin sous Fléron, suivant alors une petite ruelle jusqu'à la maison du sieur Jean Defaweux, près du ruisseau de Genfosse, que l'on suit également jusqu'à la rencontre des haies qui séparent les prairies des sieurs Beaujean et Haquet; longeant alors ces haies jusqu'à la grange du sieur Kiquet au chemin de Genfosse, suivant ensuite les chemins de Genfosse au Heid du chêne et de Fléron à la Croix Bolette et leurs sinuosités, jusqu'à ladite Croix; de là continuant à suivre ce dernier chemin jusqu'à celui de la Queue du bois à Waoury, que l'on suit également jusqu'à l'angle Sud-Est de la prairie du sieur Lambert Delseme, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers dix cents par bonnier métrique et annuellement.

LA DÉPUTATION PERMANENTE DU

CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE, EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810,

ET DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 18 SEPTEMBRE 1818 ET D'APRÈS LA DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE DU 11 JUILLET 1820.

Arrête: 1° Les bourgmestres de Liège, Queue du Bois, Fléron, Beine et Retinne, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en extension de concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence, seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois

de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3. Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestres prénommés.

En séance, à Liège, le 8 octobre 1831. Présens: MM. Tielemans, gouverneur-président; baron de Lamberts, Bellefroid, Delcœur, Boussemart, Waltery, et F. N. J. Warzée, greffier des états.

Pour expédition conforme: Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE. 1537

BOURSES.

PARIS, LE 16 AOUT.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes items like Cinq pour cent, Trois pour cent, Act. de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1832, Banque de Belg.

LONDRES, LE 15 AOUT.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes items like 3 1/2, consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p.c., Id., Espagne. Cortès., Différées., Passives., Russie., Brésil. Empr. 1831.

AMSTERDAM, LE 16 AOUT.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes items like Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différée., Billet de change, Syndic. d'amort., 3 1/2, Soc. de comm. F. B., Russie, H. et C. 5, Inscr. au gr. livre., Certifi. à Amst., Pologne. L. fl. 500f., Lots de fl. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito grd., Dette différ. anc., nouv., passiv., Autriche. Métal. 5.

ANVERS, LE 17 AOUT.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes items like ANVERS. Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., Holl. Dette active, Rente remboursab., AUTRICHE. Métall., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Polog. Lots fl. 500., BRÉSIL. E. à L. 1834, ESPAG. Empr. 1832, D. diff. 1834, Dit. p. 1834, Dette différ., NAPLES. Cert. Falc., STAT-RO. Lev. 1832, An. 1834, CHANGES, Amst., c. jours., pair, Rotterdam, Idem., Paris, Idem., 18 av., 2 mois, Lond. p. Estr. c. j., 4 1/2 p., 2 mois, 39 1/2 p., Ham. p. 40 Hb. c. j., 35 3/4 p., 2 mois, 35 1/2 p., Bruxelles et Gand, 4 1/4 p.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 17 AOUT 1837.

Par suite de la baisse à Paris et à Londres, l'Actif Espagnol a été faible à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 13 7/8 3/4 5/8 1/2 3/8 et reste 18 1/2 argent au comptant. Primes à un mois 1/2 1/2 dont 1/4 oyo et papier. On a fait passablement d'affaires.

BRUXELLES, LE 17 AOUT.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes sections for COURS (Emp. Rotsch., Fin cour., 1836, 4 p.c., Fin cour., Dette activ. 2 1/2, E. de la ville 1832, Dette active holl., Rente domaniale, BRÉSIL 1834, AUTRICHE. Métal., ROME. 1832, NAPLES. Falconnet, Banque Tav., PORT. Dona Maria, ESPAG. Ard. 1834, CHANGES (Amst. ct. jours., Lond. ct. jours., PARIS. ct. jours.), ACTIONS (Act. Société Gén., Act. id. em. Par., Act. de la S. de C., Act. la B. de B., Act. C. Sam. et O., Act. des Hauts-F., Act. Charb. Flenu., Act. Banq. fonc., Act. Ch. H. et W., Act. Ch. Sclessin., Act. Entr. Indust., Act. Ch. Lev du F., Act. S. d'Ougrée, Act. S. Sars-Lonch., Act. Che. de fer., Act. S. de Venues, Act. bat. à V. Anv., Act. S. St. Léona., Act. S. Chatelin., Act. S. Verrieres., Act. Eol. gaz. rés., Act. S. Raffinerie., Act. Verr. Charl., Act. Expl. l'Espér., Act. des Brasseries., Act. Librairie H., Act. Typogr. W., Act. Fabr. Tapis., Act. Mutual. ind., Act. C. de Bruges., Act. H. F. Monc., Act. lib. Melne., Act. S. act. réun., Act. S. de Fleu., Act. Ebénisterie., Act. Librairie Sc., Act. Fab. Pianos.)

VIENNE, LE 9 AOUT.

Métalliques, 105 5/8.— Actions de la Banque, 377 1/2.

PORT D'ANVERS.—ARRIVAGES DU 16 AOUT.

Le 3 mâts barque prussien Thuseelde, v. de Memel, ch. de bois et graine de lin.— Le bateau à vapeur anglais de la marine royale Firebrand, v. de Londres, avec 2 passagers et une voiture.— Le koff hanovrien Gate Hoffnung, v. de Carlsnerziel, ch. d'orge.